



Envoi d'un courrier par MSS comptabilisé pour le Ségur

Fiche n°

7

Tout professionnel disposant d'une boîte de messagerie MSSanté peut naturellement envoyer un message sécurisé à un confrère. **Pour qu'il soit reconnu et comptabilisé dans les indicateurs Ségur**, il faut être attentif à respecter **3 conditions**.

1

L'INS du patient doit être en « statut qualifié »

Qualifier l'INS du patient en suivant les instructions exigées par l'Assurance Maladie

2

Écrire à votre correspondant sur son adresse MSS

Pour le Ségur, seuls les courriers adressés à des correspondants professionnels possédant une adresse **.mssante.fr** sont comptabilisés pour les indicateurs.

3

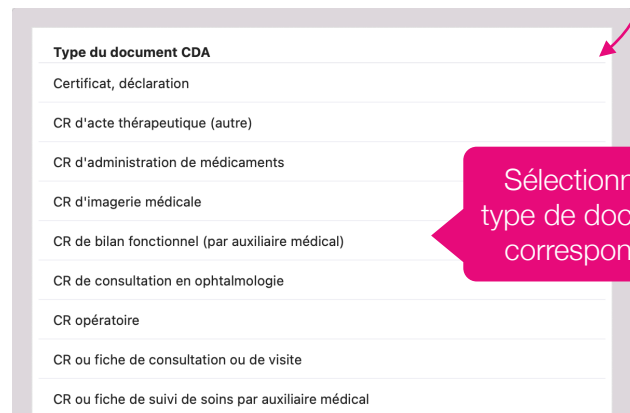
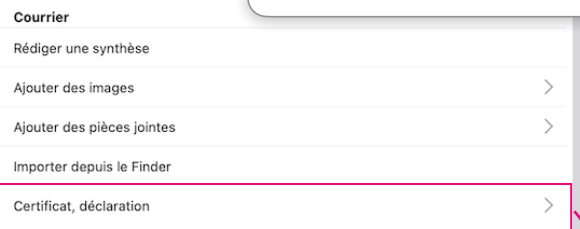
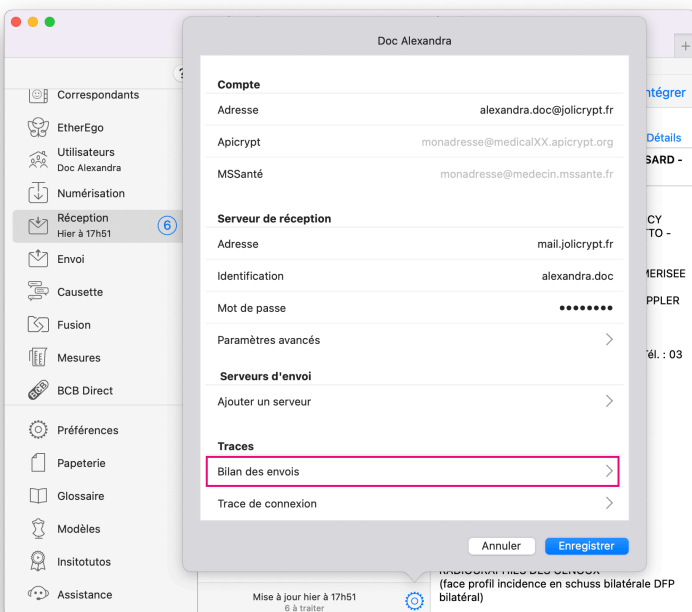
Renseigner le type de document

Chaque document doit posséder un certificat de déclaration sur la base de la classification normée CDA

i

Pour vérifier les compteurs dans le détail

Dans le volet **Réception** ou **Envoi**, par la roue crantée du bas, choisir « Bilan des envois »



Sélectionner le type de document correspondant